



1. Nom de l'organisme religieux ou de bienfaisance

--

2. Emplacement

Adresse		
Ville/village	Province/État	Code postal/Zip

3. Municipalité

--

4. Avez-vous recours à un fournisseur pour obtenir une solution de tombola électronique pour la tenue d'une tombola?

(Veuillez accéder ici la liste des fournisseurs de tombolas électroniques inscrits)

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer ci-dessous le nom de la solution de tombola électronique (donné par le fournisseur de tombola électronique) et les fonctions qui seront automatisées grâce à la solution. *(Se reporter à l'Annexe A pour plus d'information.)*

--

5. Avez-vous l'intention d'avoir recours à une solution de tombola électronique élaborée par votre organisme religieux ou de bienfaisance pour la tenue d'une tombola?

Oui Non

6. La solution de tombola électronique a-t-elle été évaluée et approuvée par la CAJO?

Oui Non

a) **Dans l'affirmative**, veuillez indiquer le nom de la solution de tombola électronique.

--

b) **Dans la négative**, veuillez décrire les fonctions qui seront automatisées grâce à la solution de tombola électronique proposée. (*Se reporter à l'Annexe A pour plus d'information.*)

--

7. Coordonnées

Nom en lettres moulées		Titre	
Téléphone d'affaires ()	Poste	Courriel	

8. Signature

Signature	Date		
	aaaa	mm	jj

Annexe A

Renseignements pour les auteurs de demande

Les auteurs de demande peuvent établir leur propre plateforme pour les tombolas électroniques ou avoir recours à une solution, approuvée par la CAJO, d'un fournisseur inscrit.

- Toutes les solutions proposées, y compris toute modification subséquente, seront assujetties à l'évaluation et à l'approbation de la Direction des services techniques et de laboratoire de la CAJO avant d'être utilisées pour une tombola.
- Un Formulaire d'examen d'une solution de tombola électronique doit être soumis à la CAJO pour que la solution de tombola électronique soit évaluée.
- Les auteurs de demande qui ont mis au point une solution de tombola électronique, qui a été approuvée par la CAJO, peuvent uniquement avoir recours à cette solution pour leurs tombolas de bienfaisance. Il est interdit de fournir cette solution à un autre organisme religieux ou de bienfaisance, sauf si l'auteur de la demande est un fournisseur inscrit auprès de la CAJO.

Évaluation d'une solution de niveau 1

Si la solution de tombola électronique n'a que les fonctionnalités suivantes, elle nécessitera une évaluation minimale effectuée par la CAJO pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes liés à l'intégrité, la sécurité ou la vérification :

1. **Prendre les commandes de billets en ligne**
2. **Traiter les paiements en ligne**
3. **Générer un billet ou un numéro**

Tous les autres aspects du tirage ne peuvent pas être intégrés à la solution. Les activités autres que celles consistant à prendre les commandes de billets, à traiter les paiements et à générer un billet ou un numéro doivent être manuelles, sauf si on a recours à une solution de tombola électronique approuvée (p. ex., un générateur de nombres aléatoires ne peut être utilisé que s'il fait partie d'une solution de tombola électronique approuvée).

Ce genre de processus d'évaluation prend habituellement de trois à quatre semaines. Il peut être nécessaire que la CAJO ait approuvé la solution. Si la CAJO est consultée tôt, cela permet une planification efficace de la mise en œuvre d'une nouvelle solution de tombola électronique, et contribue à l'efficacité des approbations. Tous les droits se rattachant aux services de laboratoire sont la responsabilité de l'auteur de la demande et seront estimés par la Direction des services techniques et de laboratoire au début de la période d'évaluation.

Évaluation d'une solution de niveau 2

Si la solution de tombola électronique a les fonctionnalités mentionnées ci-dessus, ainsi qu'une ou plusieurs des fonctionnalités suivantes, elle nécessite une évaluation plus poussée effectuée par la Direction des services techniques et de laboratoire pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes liés à l'intégrité, la sécurité ou la vérification.

- 1. Prendre les commandes de billets en ligne**
- 2. Traiter les paiements en ligne**
- 3. Générer un billet ou un numéro**
- 4. Émettre un billet ou un numéro au joueur**
- 5. Effectuer le tirage (générateur de nombres aléatoires)**
- 6. Communiquer les résultats au joueur**

Ce genre de processus d'évaluation prend habituellement entre un et deux mois. Il est nécessaire que la CAJO ait approuvé la solution. Si la CAJO est consultée tôt, cela permet une planification efficace de la mise en œuvre d'une nouvelle solution de tombola électronique, et contribue à l'efficacité des approbations. Tous les droits se rattachant aux services de laboratoire sont la responsabilité de l'auteur de la demande et seront estimés par la Direction des services techniques et de laboratoire au début de la période d'évaluation.